

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AUX COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

RAPPEL DE LA LOI : Les cours d'EPS sont obligatoires, comme ceux des autres disciplines et **même un élève dispensé doit RESTER EN COURS AVEC SA CLASSE** (sauf avis médical contraire)

- si votre enfant doit être **dispensé pour une seule séance**, un **MOT DES PARENTS** suffit
- si votre enfant doit être **dispensé pour plusieurs séances**, un **CERTIFICAT MÉDICAL** est obligatoire

LES OBJECTIFS DE L'E.P.S.

- être en bonne **SANTÉ** et le rester (prévoir de bien déjeuner le matin pour éviter l'hypoglycémie).
- assurer sa **SÉCURITÉ** et celle des autres (ex : maniement du javelot en respectant les consignes).
- être **RESPONSABLE** de son comportement, de sa progression (travail d'observation sur fiches).
- être **SOLIDAIRE** : accepter d'aider et d'être aidé (le respect de tous les élèves de ma classe).
- acquérir des **COMPÉTENCES** du socle commun globalement évaluées à partir du développement de **CONNAISSANCES** (théoriques), de **CAPACITÉS** (pratiques motrices) et d'**ATTITUDES** (motivation, etc.)
- acquérir des **COMPÉTENCES MÉTHODOLOGIQUES ET SOCIALES** (connaître ses points forts et faibles et apprendre comment les améliorer par des méthodes de travail).

LES RÈGLES DE VIE EN E.P.S.

- les élèves doivent se **RANGER RAPIDEMENT** dès la sonnerie (après avoir récupéré leur sac de sport).
- ils doivent **RESPECTER** les consignes de **SECURITE** jusqu'à la salle ou le stade.
- ils disposent de **5 MINUTES MAXIMUM** pour se changer (**le 3ème retard est sanctionné par une heure de retenue**)
- ils doivent avoir leur **TENUE d'E.P.S.** : 1 short ou survêtement, 1 tee-shirt, des « baskets » propres. Selon le temps ou l'activité, prévoir 1 k-way et des affaires qui peuvent se salir, en RUGBY par exemple. (**1 OUBLI entraîne 1 observation dans le carnet et un 2ème OUBLI est sanctionné d'une heure de retenue**). A chaque cours, ils peuvent prendre une douche.
- ils doivent **RESPECTER le MATERIEL (toute dégradation volontaire sera facturée à la famille de l'élève), le PROFESSEUR, les autres ÉLÈVES et ADULTES.**
- ils ne doivent pas manger de **CHEWING-GUM** ou de **BONBON** (risques d'étouffement).
- ils doivent attacher obligatoirement leurs **cheveux, s'ils sont longs**.
- ils doivent **enlever obligatoirement les bijoux et piercings** (risques de blessures lors des activités).
- ils ne doivent pas utiliser de déodorants en « spray » (en raison des risques d'explosion)
- ils doivent porter des chaussures avec des **lacets bien serrés**, pour éviter les blessures.
- ils doivent aider à la mise en place et au rangement du matériel comme prévu dans la séance.
- ils doivent accepter d'être **RESPONSABLES DES VESTIAIRES**, lorsque leur tour arrive.

DROIT À L'IMAGE SPÉCIFIQUE AUX COURS D'E.P.S.

Lors des séquences de cours (évaluations, modélisations d'actions motrices), le professeur d'EPS peut être amené à filmer ou photographier votre enfant, ceci afin de lui permettre de visualiser ses activités et d'améliorer ses résultats. Conformément à la loi, nous vous demandons l'autorisation d'utiliser, ou non, son image filmée ou photographiée pendant les cours, pour la projeter à d'autres élèves du collège.

Si vous refusez, l'image de votre enfant, lorsqu'il sera filmé dans un groupe, sera floutée, conformément à la loi.

1^{er} responsable légal

2^{ème} responsable légal

Nom: Prénom :.....

Nom: Prénom :.....

autorisons

n'autorisons pas

les professeurs d'E.P.S. du collège CLEMENCEAU à utiliser, dans le cadre des cours d'EPS, l'image de notre enfant .

INDICATIONS POUR LA PARTICIPATION À L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le collège propose à tous les élèves d'adhérer à l'**ASSOCIATION SPORTIVE** (A.S.) dans le cadre de l'**U.N.S.S.**(Union Nationale du Sport Scolaire) qui permet à votre enfant de découvrir de multiples activités (football, cirque, athlétisme, basket, hand, volley, badminton, tennis de table, escalade, etc.) ou de s'y perfectionner, selon un calendrier incluant des **entraînements** entre 12h et 14h certains jours et des **compétitions** « district », « départementales », « académiques » et « nationales » le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30. Une certaine assiduité est demandée, mais chaque licencié n'est pas « obligé » de participer à toutes les activités surtout s'il en pratique déjà une autre dans un club, le mercredi notamment. Les adhérents doivent respecter **les mêmes règles de vie que celles des cours d'E.P.S.** En cas d'**indiscipline répétée**, les élèves peuvent être **exclus des activités de l'AS, pour l'année en cours, par le Chef d'établissement, président de l'AS.** Le coût de la licence (pour l'année scolaire) peut varier de **10 à 15 euros** selon les années.

Les activités sont encadrées par les professeurs d'E.P.S. du collège, responsables de votre enfant jusqu'à votre arrivée ou celle d'un de ses correspondants (cf p 32). Après 45 minutes de retard, et sans réponse de la famille, votre enfant sera confié à la gendarmerie de CERIZAY.

Date ☞ Signature de l'élève ☞

Signatures des responsables légaux ☞